



Route de la
Durance
04100
MANOSQUE

N° 9
2^e trimestre 2004

La lettre du CERPAM

Centre d'Etudes et de Réalisations Pastorales Alpes Méditerranée

Avec le soutien financier du Conseil Régional Provence Alpes Côte d'Azur et de l'Etat:

SOMMAIRE

- Régional : Conférence Régionale Pastoralisme et plan d'actions 2004 du CERPAM
- Régional : Le CERPAM rénove ses statuts en les ouvrant à de nouveaux partenaires
- Interrégional et National : Le Conseil d'Administration du CERPAM examine les évolutions du dossier « loup »
- Alpes de Haute Provence : Campagne « brûlages dirigés » hiver 2003-2004
- Hautes Alpes : La protection des troupeaux face aux loups en alpages : étude de l'accroissement de la charge de travail
- Alpes Maritimes : Comité de pilotage des actions pastorales
- Bouches du Rhône : Le pâturage caprin intégré à la restauration des terrains incendiés sur la commune du Rove
- Var : Après les incendies dans le Massif des Maures : aménagement pilote de la Vallée du Cour du Pey
- Vaucluse, Alpes de Haute Provence : Qualification environnementale et durabilité des pratiques pastorales dans le Parc Naturel Régional du Luberon
- Collection Techniques Pastorales : Nouvelle parution CERPAM / ARDEPI
- Problèmes de réception de cette lettre au format « html » ?

Régional : Conférence Régionale Pastoralisme et plan d'actions 2004 du CERPAM

La Conférence régionale Pastoralisme réunit en début de chaque année le CERPAM, appuyé par la Chambre Régionale d'Agriculture, avec ses partenaires financiers régionaux : Conseil Régional (services Agriculture et Forêt), DRAF, Commissariat Massif des Alpes. Cette séance de travail s'est tenue le 4 février 2004, pour effectuer d'abord le bilan des travaux réalisés en 2003, puis pour examiner le projet de plan d'actions 2004 et définir ses modalités de financement par les fonds publics.

Ce plan d'actions 2004 maintient l'investissement dans les activités d'expérimentation appliquée, acquisition de références et diffusion, en y affectant près de 40 % du temps de travail de l'année, tout particulièrement dans les programmes conduits dans le cadre de l'UCP "Pastoralisme Méditerranéen" et du Réseau Coupures de Combustible. Les actions collectives de terrain visant à l'amélioration et à l'organisation des activités pastorales représentent 30 % du temps de travail, en direction des éleveurs et des gestionnaires territoriaux. Enfin, les travaux d'étude et d'expertise de territoires pastoraux retrouvent une place significative, à hauteur de 20 % des activités, avec des projets à traiter dans les six départements de la région.

Pour plus de renseignements : cerpam.manosque@wanadoo.fr

Régional : Le CERPAM rénove ses statuts en les ouvrant à de nouveaux partenaires

Les statuts du CERPAM, association Loi 1901, ont été établis en 1982, en retenant dès cette date un schéma partenarial entre les organisations professionnelles agricoles, les institutions de recherche (INRA, CEMAGREF) et des gestionnaires d'espaces naturels (CRPF, Communes Forestières, ONF, Parc Naturel Régional du Luberon).

Après une phase préparatoire de plusieurs mois, le CERPAM a décidé de rénover ces statuts pour prendre en compte les évolutions enregistrées depuis 20 ans dans le paysage pastoral. L'Assemblée Générale Extraordinaire du 16 décembre 2003 a adopté à l'unanimité la nouvelle formulation de ses statuts qui confirme et approfondit sa dimension partenariale.

Le Conseil d'Administration comporte ainsi 20 à 30 membres, dont :

15 à 19 pour les représentants d'organismes agricoles, parmi lesquels sont élus le Président et la moitié au moins des membres du Bureau,

3 à 8 pour les représentants des gestionnaires et des autres usagers des territoires pastoraux. Outre les organismes forestiers déjà présents, sont de plus retenus maintenant 1 mandat pour les Parcs Naturels Régionaux et 1 mandat pour les Parcs Nationaux,

2 à 3 pour les représentants des organismes d'étude et de recherche, soit 1 mandat nouveau créé à destination de l'Institut de l'Élevage.

Ces statuts ont été déposés à la Sous-Préfecture d'Aix-en-Provence, puis ils ont été communiqués aux nouveaux partenaires envisagés, pour leur proposer leur adhésion au CERPAM et leur accueil au sein du Conseil d'Administration.

Pour plus de renseignements : cerpam.manosque@wanadoo.fr

Interrégional et National : Le Conseil d'Administration du CERPAM examine les évolutions du dossier « loup »

Le 17 mars 2004, le Conseil d'Administration du CERPAM a examiné les évolutions du dossier « loup » à l'échelle de la région comme à celle de l'arc alpin. Après une présentation générale de l'extension de la colonisation des territoires pastoraux par les loups, des pertes et des risques subis par les éleveurs, de la vulnérabilité présente et potentielle des différentes zones d'élevage, trois points d'actualité immédiate ont fait l'objet d'analyse :

Les travaux du groupe national chargé de l'élaboration d'un plan de gestion du loup sur 5 ans, mis en place par le MEDD et auquel le CERPAM contribue en qualité d'expert technique (*voir Lettre trimestrielle n° 8*). En ce domaine, le Conseil a confirmé l'importance de cette participation, en accompagnement des Organisations Professionnelles Agricoles représentées, pour fournir aux débats et aux négociations des bases techniques dont la fiabilité et la crédibilité sont reconnues.

Le nouveau dispositif de financement pour les moyens de protection des troupeaux, préparé par le Ministère de l'Agriculture et en voie d'aboutissement (aides bergers, chiens, parcs de nuit, etc.). Le Conseil, tout en reconnaissant la nécessité impérieuse de ces mesures, en a souligné le coût budgétaire potentiellement très élevé, et a considéré qu'une régulation corrélative des populations de loup est indispensable. Il s'est également inquiété des risques et des insuffisances du dispositif : autofinancement de 20 % à fournir par les éleveurs, plafonnement envisagé à 12 000 € par an du montant des contrats, confusions dans la définition du rôle et des qualifications des aides bergers par rapport aux bergers salariés professionnels, mise en œuvre des diagnostics de vulnérabilité des unités pastorales.

Le schéma de recrutement, d'organisation et d'attribution de compétences des 8 techniciens "prédation" (dont 5 pour PACA) engagés sur financements de l'Etat, notamment dans ses interférences avec les activités des services pastoraux. Le Conseil a reconnu que les collaborations en ce domaine entre DDAF et CERPAM sont indispensables mais que celles-ci exigent aussi une pleine association à la gestion et au pilotage de ces techniciens, que ce soit au plan départemental ou au plan interrégional.

Pour plus de renseignements : cerpam.manosque@wanadoo.fr

Alpes de Haute Provence : Campagne « brûlages dirigés » hiver 2003-2004

Comme chaque année, le CERPAM a participé à la campagne « brûlages dirigés » proposée aux éleveurs. Des bulletins d'inscription ont été envoyés à 412 éleveurs du département répartis sur les 3 secteurs suivants : Sisteronnais, Digne / Thoard, Saint-André / Annot.

39 demandes de brûlage sont remontées représentant 532 ha à traiter, s'ajoutant aux 61 ha non réalisés les années précédentes. Ces 39 éleveurs ont reçu la visite sur le terrain d'un binôme, composé d'un agent ONF et d'un pompier, chargé de cartographier le site à traiter, d'identifier les risques de mise en œuvre, de vérifier l'intérêt de la demande sur les plans pastoral, prévention d'incendies estivaux, et de fournir à l'éleveur demandeur les principales prescriptions pour la réalisation du brûlage.

Les chantiers les plus difficiles à réaliser sont encadrés par des équipes spécialisées de pompiers. La campagne de brûlage a démarré dans les premiers jours de janvier. La météo s'est montrée défavorable pour la première séquence de brûlages réalisés durant la deuxième quinzaine de février, où tous les chantiers n'ont pu être réalisés ; par contre tout le prévisionnel de la seconde quinzaine de mars a pu se réaliser, à la faveur d'une météo plus propice.

A noter pour cette année une implication financière accrue du Conseil Général des Alpes de Haute Provence pour le financement de ces opérations dans le cadre des crédits CFM. Les élus départementaux, suite aux grands incendies de l'été dernier survenus sur le département (près de 1000 ha) souhaitent en effet agir en amont, et considèrent que les brûlages représentent un excellent outil de prévention.

Pour plus de renseignements : cerpam04@free.fr

Hautes Alpes : La protection des troupeaux face aux loups en alpages : étude de l'accroissement de la charge de travail

En 2003, le CERPAM et l'Institut de l'Elevage ont réalisé une étude sur plusieurs alpages du Queyras. Ce travail est le fruit d'une réflexion commune engagée également avec la Fédération des Alpages de l'Isère et l'Organisation Régionale de l'Elevage Alpes Méditerranée, afin d'évaluer l'ampleur des contraintes de protection des troupeaux. L'augmentation des charges de travail a été mesurée par la méthode du « bilan travail » qui permet de comparer l'organisation du travail en estive avant et après l'arrivée de loups. Les résultats sont homogènes avec ceux obtenus dans un alpage de l'Isère et un des Alpes-Maritimes.

Les tâches supplémentaires imposées par la nécessité de protection des troupeaux ont été définies : accroissement du temps de présence de *gardiennage* et de *surveillance*, regroupement nocturne en parc protégé, soins supplémentaires aux « traînardes », travail

d'intendance accru (un aide berger et des chiens de protection supplémentaires), comptages plus fréquents. Cette étude a permis de mieux préciser le contenu du métier de berger, ainsi que les tâches incombant en complément à « l'aide berger ». La présence de deux travailleurs permanents sur l'estive permet une meilleure organisation du travail, mais est difficile à gérer avec des cabanes non conçues pour cet usage.

La contrainte spécifique « loups » représente en moyenne 7 heures par jour, soit 49 heures par semaine sur toute la durée de l'estive. Quantitativement, l'apport d'un aide berger se révèle donc impératif et n'apporte pas de « confort » supplémentaire au travail pastoral de base.

En 2004, de nouvelles enquêtes porteront sur des territoires pastoraux d'éleveurs résidents en zones à loups toute l'année dans les départements 04, 05, 06 et 38, et s'élargiront aux modifications imposées par le risque de prédation à l'ensemble du système de production.

Pour plus de renseignements : cerpam05@free.fr

Alpes Maritimes : Comité de pilotage des actions pastorales

Le 4 mars dernier, le CERPAM a réuni les organismes directement partenaires du CERPAM ou intervenant dans le domaine du pastoralisme à l'occasion du comité de pilotage des actions pastorales dans les Alpes Maritimes. Ainsi, les représentants de l'élevage (APPAM, Chambre d'agriculture, GEDAR de la Vesubie, Syndicat départemental bovin), de l'environnement (CEEP, Parc National du Mercantour), de la forêt (ONF) ainsi que les services de la DDAF et du Conseil Général ont pu prendre connaissance des actions menées par le CERPAM sur le département et s'exprimer sur les sujets présentés.

Les thèmes abordés ont porté sur les suites et réalisations des différentes expertises pastorales menées par le CERPAM, sur le programme de brûlage dirigé avec une concertation accrue des différents partenaires mise en place par le Conseil Général, sur l'incendie de Lucéram qui a notamment touché des pâturages contractualisés en CTE, sur les différents projets en faveur des équipements pastoraux et en particulier des cabanes pastorales, ainsi que sur des sujets plus généraux tels que les groupements pastoraux ou les CAD. En complément, les Alpes Maritimes participent aux programmes de référence régionaux sur les thèmes de la gestion des territoires embroussaillés et de la prédation.

Le souhait d'améliorer la communication entre les différents organismes intervenant dans le domaine du pastoralisme a été émis par plusieurs partenaires, ceci afin d'optimiser les actions de chacun.

Pour plus de renseignements : cerpam06@free.fr

Bouches du Rhône : Le pâturage caprin intégré à la restauration des terrains incendiés sur la commune du Rove

Suite à l'incendie du 4 septembre 2001 sur le nord de la commune du Rove, d'importants travaux de réhabilitation ont été consacrés à la réalisation d'une grande coupure sur les crêtes dominant le village. Les 260 chèvres de l'éleveur local qui bénéficiait déjà d'une convention de pâturage sur 700 hectares de terrains du Conservatoire du Littoral sont pleinement associées à l'entretien de ce dispositif. Une douzaine d'hectares de cultures fourragères a été implantée et la construction d'une chèvrerie par le Conservatoire est à l'étude. Ces réalisations sont en cohérence avec le développement de l'exploitation (création d'un GAEC père-fils, déplacement du bâtiment d'élevage hors du village, organisation de la conduite d'élevage...).

Une opération novatrice pour le département, de grande ampleur, et répondant bien aux attentes de la société dans des massifs péri-urbains. La réussite de l'intégration d'un élevage caprin à la gestion d'un territoire de garrigue fera l'objet d'un suivi par le CERPAM dans le cadre du dispositif national Mesure j du PDRN.

Pour plus de renseignements : r.dureau@bouches-du-rhone.chambagri.fr

Var : Après les incendies dans le Massif des Maures : aménagement pilote de la Vallée du Cour du Pey

Après les incendies de l'été 2003, tous les partenaires s'accordent sur la nécessité de repenser l'aménagement du territoire des massifs forestiers varois. Il s'agit d'imaginer une nouvelle occupation de l'espace qui permette de rendre moins vulnérables les massifs forestiers, même s'il semble illusoire d'imaginer empêcher définitivement le passage périodique des incendies de forêt.

Le CERPAM, avec la collaboration de la Chambre d'Agriculture du Var, l'Association Syndicale Libre de Gestion de la Suberaie Varoise, la Fédération Départementale des Chasseurs du Var, l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage, l'Institut Méditerranéen pour le Patrimoine Cynégétique et Faunistique, la commune de Sainte Maxime et la Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt, pilote une réflexion sur un territoire d'une surface de 1.000 ha, situé à la périphérie de la coupure de combustible de Catalogno, sur la commune de Sainte Maxime.

L'objectif est de proposer une réhabilitation agro-pastorale du site qui permette tout à la fois de régénérer la suberaie (forêt de chêne liège) et diversifier la faune sauvage (petit gibier en particulier). Une étude foncière est en cours pour évaluer la faisabilité du projet auprès des propriétaires forestiers. Une proposition d'aménagement et de financement pourrait être présentée aux Collectivités avant l'été 2004.

Pour plus de renseignements : cerpam83@free.fr

Vaucluse, Alpes de Haute Provence : Qualification environnementale et durabilité des pratiques pastorales dans le Parc Naturel Régional du Luberon

Consolider les pratiques pastorales qui permettent d'entretenir des milieux de haute valeur environnementale représente un objectif constant du Parc Naturel Régional du Luberon. Dans cette perspective, le PNRL et le CERPAM ont réalisé conjointement en 2003 une étude intitulée : « Ecopoints : indices de durabilité de la gestion pastorale dans les exploitations d'élevage du territoire du PNRL ».

Dans une première partie, la qualité environnementale des milieux naturels a été approchée avec une série de critères concernant leur biodiversité « remarquable » et « fonctionnelle », leur valeur paysagère et leur sensibilité aux risques naturels. Le deuxième chapitre concerne la durabilité de l'utilisation pastorale, évaluée selon une série de critères relatifs aux contraintes foncières, aux contraintes physiques, à la capacité d'accueil du site (effectif, durée, saison), aux équipements permettant la gestion pastorale (accès, abreuvement, hébergement, clôtures), aux contraintes liées aux autres usages (chasse, forêt, fréquentation), enfin à la sensibilité à la prédation. La troisième partie tente d'approcher la caractérisation environnementale des pratiques pastorales en fonction de quelques hypothèses de « bonne gestion pastorale » issues de l'expérience partagée du gestionnaire

et du pastoraliste : durée au pâturage, consommation complète de la strate herbacée une fois dans l'année, absence de dégradation, saison et nombre de passages annuels adaptés au milieu. A ces règles de bonne gestion de base, ont été rajoutées des critères concernant l'engagement volontariste de l'éleveur vers des pratiques plus contraignantes permettant une restauration des milieux ou une préservation d'éléments remarquables.

Une représentation graphique testée sur quelques sites permet de repérer les points forts et les points faibles de chaque unité pastorale. Il restera à traduire cette première approche théorique en méthode opérationnelle de terrain.

Pour plus de renseignements : cerpam84@free.fr

Collection Techniques Pastorales : Nouvelle parution CERPAM / ARDEPI

« Eau et abreuvement des troupeaux sur les parcours et les alpages de Provence Alpes Côte d'Azur »

Le CERPAM et les services pastoraux des DDAF, en partenariat avec les éleveurs, se sont préoccupés depuis de nombreuses années d'améliorer l'alimentation en eau et les conditions d'abreuvement sur parcours, en s'appuyant sur de multiples programmes d'équipement. Le présent ouvrage rassemble et organise les références et l'expérience capitalisées au fil du temps et des chantiers.

Avec de nombreux croquis et dessins, il rappelle quels sont les besoins en eau des animaux et la qualité sanitaire nécessaire à l'eau d'abreuvement ; il fournit les éléments permettant de raisonner l'implantation des points d'abreuvement sur une unité pastorale et examine les règles de prise en compte du multi-usage de l'espace. Il détaille les différentes techniques et les équipements utilisables pour le captage et la collecte de l'eau, son pompage, son stockage, son transport, sa distribution aux animaux.

En illustration, il présente une dizaine de "fiches-chantiers", établies à partir de réalisations diversifiées issues des différents départements, avec le descriptif technique et le coût des travaux.

Coproduit par le CERPAM et l'Association Régionale pour le Développement des Productions Irriguées (ARDEPI), cet ouvrage constitue le quatrième volume de la collection TECHNIQUES PASTORALES ; il en conserve la forme de guide pratique, destiné au travail et à l'action de tous les acteurs du pastoralisme.

Format 21x13,5, 120 p, 20 €

Commande au CERPAM : MRE Route de la Durance 04100 Manosque 04 92 87 47 54

cerpam.manosque@wanadoo.fr

Problèmes de réception de cette lettre au format « html » ?

Si vous avez des problèmes de réception de [la lettre du CERPAM](#), vous pouvez récupérer [un exemplaire au format PDF](#) sur notre site.

Vous pourrez le consulter après avoir téléchargé le logiciel **Acrobat Reader**. (à l'adresse : <http://www.adobe.fr/products/acrobat/readstep.html>)

Si vous savez d'autres personnes intéressées par notre lettre trimestrielle merci de nous communiquer leur adresse électronique avec leurs coordonnées (nom prénom). A l'inverse, si vous ne souhaitez plus recevoir ce courrier, merci de nous contacter :

cerpamweb@wanadoo.fr